

## Droit de locataire fuites d'eaux

Par CLAUDE, le 11/03/2010 à 08:26

Bonjour,

Je voudrais savoir si j'ai le droit de demander à l'agence immobilier de prendre en charge une fuite d'eaux.

C'est ne pas une grand fuite, mais l'eau a reste toute la journée sur le parquet et il a gonfle. Jai peur que âpres l'agence de me demande de réparation pour l'état de lieux....

S'il vous plait vous pouvez me conseiller?

Merci beaucoup